



Commission de Suivi de Site AIR LIQUIDE France Industrie Douai et Waziers

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : Le 16 décembre 2021

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur BIEUVILLE, Sous-Préfet de Douai
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai
Monsieur GAUVAIN, DREAL
Monsieur ALCUTA, DDTM 59
Monsieur DELCOURT, conseil départemental du Nord

Collège "Exploitant"

Madame DUCELLIER, Air Liquide France Industrie Douai et Waziers
Madame JOLY, Air Liquide France Industrie Douai et Waziers

Collège "Salariés"

Monsieur MIA, Air Liquide France Industrie de Douai Frais-Marais
Monsieur PICQUE, Air Liquide France Industrie de Waziers

Collège "Collectivités"

Monsieur DESMONS, Maire de Waziers
Monsieur MOREAUX, mairie de Waziers
Madame CARON, mairie de Waziers
Monsieur WIBAUX, mairie de Sin-le-Noble
Madame STIERNON, Ville de Douai
Monsieur SIPIETER, Ville de Douai
Monsieur GOULOIS, Maire de Lambres-lez-Douai, Douaisis Agglo

Collège "Riverains"

Monsieur CARRETTE
Monsieur MICHEL

Personnes qualifiées

Lieutenant NOËL, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI HCD
Madame NEYS, S3PI HCD

La séance est ouverte à 10 heures 45 sous la présidence de Madame DUCCELLIER.

I. Bilan d'activité et environnemental ALFI Douai pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)

Madame DUCCELLIER rappelle que deux activités ont lieu sur le site de Douai Frais-Marais : une activité de conditionnement d'hydrogène gazeux et une activité de production de protoxyde d'azote.

Madame DUCCELLIER expose que six années sans accident du travail avec arrêt se sont écoulées au 14 février 2021, et qu'aucun accident du travail n'est à déplorer à date. En revanche, un sous-traitant a nécessité un soin infirmier lors d'une opération de maintenance.

Madame DUCCELLIER mentionne deux incidents liés à la sécurité :

- une fuite non enflammée sur un cadre hydrogène le 3 mai 2021 ;
- un accident de Transport de Matières Dangereuses, avec une projection de nitrate d'ammonium sur un conducteur lors d'un dépotage le 3 novembre 2021. Le chauffeur, brûlé au visage, est encore en arrêt, mais ne gardera pas de cicatrices de ses brûlures. L'inspection du travail s'est rendue sur le site le 5 novembre et a convoqué l'entreprise sous-traitante concernée ainsi qu'ALFI en janvier 2022 pour effectuer l'analyse de causes dont un retour sera transmis à la sous-préfecture.

Deux incidents liés à l'environnement sont également notés :

- le 29 mars 2021, une perte accidentelle de fréon dans un liquéfacteur a été remontée à la DREAL ;
- l'accident du 3 novembre évoqué ci-dessus a provoqué un épandage de nitrate d'ammonium qui a nécessité la mise sous rétention du site, son nettoyage, et l'élimination de l'eau chargée en azote via une filière de déchet.

Madame DUCCELLIER s'arrête ensuite sur trois faits marquants :

- la remise en état des installations suite à l'incendie survenu en 2020 ;
- les travaux de réfection de la voirie à l'entrée du site, en cours de finalisation à date ;
- le dépôt d'un dossier d'investissement de 3 millions d'euros auprès du Groupe pour renouveler et moderniser la partie des installations de production de protoxyde d'azote.

La notice de réexamen de l'étude de dangers envoyée en mars 2021 concluant à la nécessité de réviser cette dernière, l'étude de dangers est en cours de rédaction et Madame DUCCELLIER indique qu'elle sera transmise en janvier 2022, soit avec un retard dû au recours à un prestataire pour la rédaction du document.

Monsieur GAUVAIN rappelle que l'étude de dangers doit être annexée à la notice de réexamen et demande à ALFI de ne pas dépasser trop largement le délai. Monsieur Le Sous-Préfet a demandé à Mme DUCCELLIER de lui communiquer ainsi qu'à la DREAL une date ferme sur l'envoi des études de dangers.

Madame DUCCELLIER ajoute que le 30 avril 2021, un porter-à-connaissance a été déposé concernant la mise en place d'une chaudière de location (temporaire), suite à la défaillance d'une des deux chaudières du site qui génèrent de la vapeur et évitent au nitrate d'ammonium de figer. C'est une grande opération de manutention qui a nécessité l'arrêt de la circulation durant plusieurs heures. Cette chaudière a été utilisée durant trois semaines.

Madame DUCCELLIER déclare que l'audit interne réglementaire s'est tenu le 21 janvier 2021 tandis que l'inspection de la DREAL du 18 octobre sur le plan d'urgence a recommandé de mieux prendre en considération les retours d'expériences lors des révisions. Cette inspection a aussi signalé une non-conformité due au retard de la mise à jour du POI, laquelle a été réalisée le 3 décembre et adressée à la préfecture de Lille.

Monsieur BIEUVILLE souhaite être destinataire du POI également : il constate que les mairies délèguent souvent la Direction des Opérations de Secours à la sous-préfecture et à ce titre, il doit avoir connaissance d'éléments cruciaux tels que le numéro de téléphone des intervenants, le nom des personnes possédant les clefs du site, ou encore l'emplacement du PC.

Concernant les exercices et plaintes, Madame DUCCELLIER indique qu'un exercice POI a eu lieu le 9 décembre 2021 avec la présence du SDIS, avec la simulation d'une fuite enflammée sur un cadre d'hydrogène dans la zone de stockage. Le compte-rendu de l'exercice est en cours de rédaction.

Aucune plainte de riverain n'a été enregistrée au cours de l'année 2021.

II. Bilan d'activité et environnemental ALFI Waziers pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)

Madame DUCCELLIER compte un accident avec arrêt de travail d'un intervenant extérieur lors de la manutention d'une pièce, et aucun incident de sécurité potentiellement grave. En revanche, au niveau environnemental, de l'huile a été trouvée dans le bassin des tours aéroréfrigérantes le 15 octobre 2021 mais pas d'impact en dehors du site.

Concernant les faits marquants, elle relève la suppression d'un risque à l'extérieur du site grâce au déplacement de la cabine d'arrivée d'hydrogène à l'intérieur du site, ainsi que la construction du centre de conditionnement d'hydrogène (projet HYPE) qui devrait être opérationnel début 2022.

Madame DUCCELLIER annonce qu'après la demande de révision de la notice de réexamen de l'étude de dangers en mars 2021, cette dernière sera adressée à la DREAL début 2022.

Monsieur BIEUVILLE demande un retour de la DREAL sur ce document lorsqu'elle l'aura reçue.

Madame DUCCELLIER informe ensuite la CSS que le permis de construire du projet Cryowin est caduc, car hors délais. De plus, de nouveaux dangers décelés hors des limites de propriété sont également bloquants et un travail est donc en cours pour les prendre en compte et éviter le recours à une enquête publique.

Enfin, l'inspection de la DREAL du 3 décembre signale que la note de désignation ainsi que l'habilitation du référent doivent être renouvelées (instruction en cours), tandis que celle du 8 novembre n'a décelé aucune non-conformité.

III. Questions et échanges

Monsieur DESMONS demande si le bureau d'étude chargé de la rénovation du groupe scolaire du quartier Notre-Dame de Waziers peut avoir accès à l'étude de dangers, afin de mieux adapter les nouvelles infrastructures aux dernières recommandations en vigueur.

Monsieur BIEUVILLE appuie la demande de Monsieur DESMONS, car elle favorise la sécurité.

Monsieur GAUVAIN répond que l'étude de dangers est consultable à la DREAL. Il note cependant que tous les éléments doivent normalement déjà figurer au PPRT, et invite Monsieur DESMONS à mettre en relation le bureau d'étude avec la DREAL.

Madame DUCCELLIER remarque que la dernière étude de dangers étant encore en cours, le bureau d'étude ne pourra avoir accès qu'à la précédente. Or, elle n'est pas certaine que les deux seront identiques, car la méthodologie a été modifiée. Elle s'inquiète également pour la confidentialité des données du document.

Monsieur DESMONS estime que l'étude de dangers effectuée il y a cinq ans sera un meilleur document de travail que le PPRT qui date d'une dizaine d'années.

Monsieur BIEUVILLE assure que le bureau d'étude est soumis à une clause de confidentialité.

Monsieur MICHEL demande si des consignes post-Lubrizol sont prévues.

Madame DUCCELLIER répond que le POI a été modifié afin de favoriser la communication, avec notamment l'intégration de moyens de communication modernes (téléphone et mail plutôt que le fax). Elle évoque ensuite un projet d'automatisation des alertes, grâce à des numéros de téléphone et à des adresses électroniques préenregistrés, qui devrait être déployé en 2022.

Monsieur MICHEL signale la présence de gens du voyage dans le périmètre de sécurité du site. Il juge tardive une intervention des forces de Police en 2019 et se demande quels sont les pouvoirs de l'État contre les troubles à l'ordre public.

Monsieur BIEUVILLE admet que le sujet des gens du voyage est un sujet complexe. En revanche, il estime que l'État a répondu de façon adéquate, comme en attestent les interpellations, avant de rappeler que ce sujet n'est pas l'objet de la présente réunion.

La séance est levée à 11 heures 50.